FEDERATION COLOMBOPHILE FRANCAISE

DEMANDE DE PERMIS DE LACHERS DE PIGEONS VOYAGEURS

Loi du 24 juin 1994 – Décret du 7 août 2003

Formulée par (Obligatoirement une association ou un groupement ou une fédération régionale)

……

Téléphone .....

A organiser sur (lieu de lâcher) .....

LACHERS			LIEUX DE MISES EN LOGES
DATES	MOIS	HEURES PREVUES	

AVIS IMPORTANT : Cette demande doit être adressée **TRENTE JOURS AU MOINS** avant la date fixée pour le 1er lâcher à votre fédération régionale qui la transmettra à la F.C.F. après visa.

Signature du président de l'association et cachet	**AVIS FAVORABLE du groupement**	**AVIS FAVORABLE de la ….. région**